

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 22

Pour : 22

Date de la convocation : 30/03/2023

Séance du 4 avril 2023

Délibération 2023 – 23/04/04-12

L'an deux mil vingt-trois le 04 avril

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	DESMARIS Elodie
BERTHOUD Françoise	DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude
DUMARAIS Serge	LAURENT Michèle	TRONCY René
YÚKSEL Ufuk	GABILLET Guy	MIGNOT Catherine
TRESSELT Nadine	THIBERT Karine	LEQUEUX Sébastien
TROUILLOUX Caroline	RAVOUX Christian	

Secrétaire de séance : Nathalie DUCLOS

Absent(e) excusé(e) : Marie-Françoise PERROUD, Cédric GREGOIRE, Françoise DUBOIS, Jean-Louis GIVORD, Alexandre DESRAYAUD, Cécile NIZET

Pouvoirs : Marie-Françoise PERROUD donne pouvoir à Nathalie DUCLOS, Jean-Louis GIVORD donne pouvoir à Claude RABUEL, Françoise DUBOIS donne pouvoir à Jean-François CARJOT, Alexandre DESRAYAUD donne pouvoir à Guy GABILLET, Cécile NIZET donne pouvoir à Alain GIVORD

Objet : Modification du tableau des effectifs au 15 mai 2023, poste « agent recueil pièces identités – accueil » et poste « chargé opérations et projets »

Signature
Le Maire
Alain GIVORD

Objet : Modification du tableau des effectifs au 15 mai 2023, poste « agent recueil pièces identités – accueil » et poste « chargé opérations et projets »

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,
Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,
Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 7 février 2023,
Considérant la nécessité de créer un poste d'agent administratif pour assurer les fonctions du service recueil des pièces d'identités et accueil pour une durée de travail de 22 heures hebdomadaire, en raison de la création de ce nouveau service.
Considérant la nécessité de supprimer le poste de Responsables des services techniques pour créer un poste de chargé d'opérations et de projets pour une durée de travail de 35 heures hebdomadaire, en raison de la réorganisation des services.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

DECIDE a compté du 15 mai 2023 de modifier le tableau des emplois communaux :

- Création d'un poste de Chargé d'opérations et de projets, cadre d'emploi de techniciens, de 35 heures hebdomadaires ;
- Création d'un poste d'agent polyvalent, chargé de l'accueil, cadre d'emploi d'adjoint administratif, de 22 heures hebdomadaires ;
- Suppression d'un poste de Responsable des Services Technique, cadre d'emploi de Technicien, 35 heures hebdomadaires ;
- Suppression d'un poste d'agent polyvalent chargé de l'accueil, cadre d'emploi d'adjoint administratif, 35 heures hebdomadaires.

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 15 mai 2023.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Le tableau des emplois est ainsi arrêté à compter du 15 mai 2023

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Durée temps de travail	Nombre de poste créés
Direction	Directeur Général des Services	Attaché ou Ingénieur	35 h	1
	Directeur Général Adjoint	Attaché ou Ingénieur	35 h	1
Services Administratif	Agent chargé de la Comptabilité	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent chargé des ressources humaines, comptabilité	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent chargé de l'urbanisme	Adjoint Administratif	35 h	1

	Agent polyvalent, chargé de l'accueil	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent polyvalent, chargé de l'accueil	Adjoint Administratif	22 h	1
Services Techniques	Chargé d'Opérations et de Projets	Technicien	35 h	1
	Adjoint polyvalent des services techniques	Agent de maîtrise	35 h	3
	Agent chargé maintenance voirie ou espaces verts	Adjoint Technique	35 h	8
	Agent chargé de l'entretien salle polyvalente, restauration scolaire, agent polyvalent maintenance	Adjoint technique	35 h	6
Service Cantine	Agent chargé du service, surveillance et entretien cantine scolaire	Adjoint technique	30 h	1
	Agent chargé du service, surveillance, entretien cantine scolaire et animation	Adjoint technique	22 h	3
	Agent chargé du service, surveillance, entretien cantine scolaire et animation	Adjoint technique	15 h	3
Services Scolaire	Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM	31 h 30	3
	Agents des écoles maternelles	ATSEM	25.17 h	1
	Agent chargé de la surveillance exclusive des classes ULIS à la Cantine	Adjoint technique	6.91 h	1
Service Culturel	Agent en charge de la Bibliothèque	Adjoint du Patrimoine	15 h	1
Service Police Municipale	Agent en charge de la Police municipale et polyvalence	Garde Champêtre	35 h	1
Service Animation	Agent chargé des maternels à la cantine	Adjoint d'animation	11 h 50	1
	Agent chargé surveillance cantine et mise à disposition de la CCBV encadrement pré-post scolaire animation	Adjoint d'animation	22 h 25	1
CAMPING	Responsable Gestionnaire du Camping	Catégorie C	35 h	1
	Assistant au Gestionnaire du Camping	Catégorie C	35 h	1
SAISONNIERS	Piscine : Régisseur de recette et aide caissier	Adjoint administratif		4
	Espaces Verts	Adjoint Technique		3

DIT que la dépense sera inscrite sur le budget 2023, « charge de personnel ».

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...

ET AFFICHAGE EN DATE DU

- 7 AVR. 2023

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Alain GIVORD



Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20230404-2023-04-04-12-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023